

Les conférences de l'AFOS à Paris



Association de Formation Odonto-Stomatologique

GREMENT OGDPC N° 2825 ^A

LE MOT DU PRESIDENT

La formation des chirurgiens dentistes à la radioprotection des patients exposés aux rayonnements ionisants est régie par l'arrêté du 18 mai 2004. Venez-vous y former. Au programme :

Origine du risque ; Effets biologiques des rayonnements ionisants ; Système de radioprotection ; Règlementation.

Venez nombreux !

CONFERENCE 04

Lieu de la conférence : 75007 PARIS

FORMATION A LA RADIOPROTECTION DES PATIENTS.

DETAIL DU PROGRAMME (ARRETE 05/2004) SUR DEMANDE



**FORMATION
EN 1 JOURNEE
PAR UN FORMATEUR
AGREE CEFRI**

**Jeudi 13 décembre 2018
DE 09H00 À 18H00**

COUPON REPONSE A DECOUPER ET A RETOURNER
PAR COURRIER ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT A :



AFOS 12 bis, rue du Cadran – 94220 Charenton
Tél. : 09 50 63 82 45 (prix d'un appel local)
Site Internet : www.lafos.fr - email : info@lafos.fr

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Mode d'exercice principal (salarié, libéral, mixte, SSA) :
N° RPPS (ou ADELI) :
E-mail :
Je souhaite m'inscrire à la conférence :

- ◇ 04 – La Formation à la Radio Protection – le 13 décembre 2018
(290 € Adhérent & 340 € non Adhérent)
- ◇ 19 – CCAM – REGLEMENT ARBITRAL – le 04 octobre 2018 à Paris,
(490 € Adhérent & 540 € non Adhérent)
- ◇ 17 – Injection Ac. HYALURONIQUE – le 15 novembre 2018
(700 € Adhérent & 750 € non Adhérent)
- ◇ 12 – AFSGU 2 – les 14, 15 et 16 novembre 2018
(900 € Adhérent & 950 € non Adhérent)
- ◇ 12 – AFSGU 2 – Remise à niveau – le 20 septembre 2018
(300 € Adhérent & 350 € non Adhérent)
- ◇ 14 – Usage du MEOPA – les 25 et 26 septembre 2018
(770 € Adhérent & 820 € non Adhérent)
- ◇ 12 – AFSGU 2 – Remise à niveau – le 20 septembre 2018
(300 € Adhérent & 350 € non Adhérent)

**Je m'inscris à la conférence 04,
du 13 décembre 2018 :**

Adhérent : 290 €
Non-adhérent : 340 €

J'adhère à l'AFOS : 50 €

Total : _____

Un email ou un courrier de confirmation vous sera envoyé dès la réception de votre coupon accompagné de votre règlement.